



MAIRIE
D'ARCES SUR GIRONDE
17120

COMPTE RENDU RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 04 JUILLET 2016

L'an deux mille seize, le lundi quatre juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune d'ARCES SUR GIRONDE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. **ROY Jean-Paul**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 28 Juin 2016

Nombre de conseillers en exercice : 15

Présents : 10 Votants : 12 (deux pouvoirs)

Date affichage : 07 Juillet 2016

PRÉSENTS : MM. **ROY Jean-Paul**, Maire, Mmes **ROUIL Chantal** 1ère Adjointe, **BOULON Joëlle** 2^{ème} Adjointe, **ANGIBAUD Bernadette**, **BERNY Nicole**, **RAIMOND Marikia**, MM. **BRUNEAU Jocelyn**, **CAILLÉ Sylvain**, **LEROY Bruno**, **RAGOT Francis**.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme. **BOUREAU Isabelle**, laquelle avait remis un pouvoir à Madame **BOULON Joëlle**, M. **SPENGLER Pierre**, lequel avait remis un pouvoir à M. **RAGOT Francis**.

ABSENTS : Mme **CAMBON Stéphanie**, MM. **RAUTUREAU Xavier**, **SEGUINAUD Jean-Christophe**.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. **LEROY Bruno**.

Monsieur Le Maire donne lecture du compte rendu de la précédente réunion du Conseil Municipal en date du 09 Mai 2016, lequel est approuvé à l'unanimité.

DE44-2016

SIVOS Arces-Barzan-Chenac Saint-Seurin d'Uzet-Épargnes : intervention de Madame Nathalie MONEL , Présidente-

Monsieur le Maire remercie madame Nathalie MONEL- Présidente du SIVOS des communes de Arces-Barzan- Chenac Saint-Seurin d'Uzet-Épargnes, d'avoir bien voulu assister à cette séance de travail, afin d'informer les membres présents de la situation du RPI au regard de son personnel et de la réorganisation du fonctionnement du SIVOS pour la prochaine rentrée scolaire 2016-2017.

La décision de fermeture de deux postes à la prochaine rentrée scolaire 2016-2017 a été présentée, pour validation, au Comité Technique Paritaire près le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Charente-Maritime.

Dès réception de son avis, madame Monel informera le personnel concerné, le Comité Syndical et les conseils municipaux des quatre collectivités.

DE45-2016

PERSONNEL COMMUNAL : proposition de renouvellement d'un Contrat Avenir

Monsieur Le Maire rappelle à l'Assemblée la situation du personnel communal contractuel à ce jour :

- Une personne sous Contrat Avenir, à raison de 22 heures hebdomadaire, jusqu'au 02 Août 2016, placée en congés annuels du 06/07 au 02/08/2016.
- Une personne employée en remplacement de l'agent titulaire actuellement en congé longue maladie.

Considérant le surcroît d'activités en période estivale dans le domaine des espaces verts, les différents travaux en régie municipale à réaliser à l'école, il propose de revoir la décision municipale 35/2016 du 13 avril 2016 et de renouveler le Contrat Avenir selon les mêmes dispositions qu'initialement, savoir pour 22/35^{èmes}.

Il précise que les prévisions du budget primitif 2016 seront suffisantes au recouvrement de cette dépense, compte tenu du montant de la prise en charge du traitement par les services de l'État.

Il invite le Conseil Municipal à délibérer.

Le Conseil Municipal, après débat, accepte cette proposition, à sept voix pour et cinq abstentions- Mmes ANGIBAUD, BOULON(+ pouvoir de Mme BOUREAU), RAIMOND, M. LEROY-.

Monsieur Le Maire est autorisé à effectuer toutes démarches nécessaires, signer tous documents corroborant cette décision.

DE46-2016

LOCATION PARCELLES DE TERRE ANNÉE 2016

Le Conseil Municipal ayant décidé de louer à des particuliers des parcelles de terre appartenant à la commune, d'une superficie de moins d'un hectare, décide :

- que pour l'année 2016, celles-ci seront louées selon le tarif de 123,06 euros l'hectare :

- Parcelle cadastrée section ZM numéro 38, superficie : 19 ares et 80 ca x 123,06 = 24,37 Euros
- Parcelle cadastrée section ZA numéro 55, superficie : 41 ares et 80 ca x 123,06 = 51,44 Euros
- Parcelle cadastrée section ZA numéro 8, superficie : 39 ares et 40 ca x 123,06 = 48,49 Euros
- Parcelle cadastrée section ZA numéro 37, superficie : 50 ares x 123,06 = 61,53 Euros

DE 47-2016

Demande de subvention en faveur du Syndicat des Marais de Bardécille pour réparation d'une écluse

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre de Monsieur Louis HERVOUET- Président de l'Association Syndicale des Marais de Bardécille- 17132 Meschers- lequel sollicite le concours financier de la commune d'Arces sur Gironde pour permettre au syndicat de faire procéder à la réparation d'une écluse dite du « Grand Pont », qui régule toutes les eaux provenant du marais de Bardécille.

Le montant des travaux est estimé à la somme de 2 885,00 euros-net-

Le Département prendrait à sa charge 70 % de ce montant, soit 2 019,00 euros.

Il resterait 866,00 euros à la charge du syndicat, lequel, lors de sa réunion du 08 juin 2016, a décidé de solliciter les trois communes concernées, savoir : Arces, Meschers, Semussac à hauteur de 288,00 euros chacune, afin de financer cette opération.

Il invite le Conseil Municipal à en débattre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'allouer la somme de 288,00 euros à l'Association Syndicale des Marais de Bardécille au titre de cette année 2016, pour lui permettre de faire procéder aux travaux de réhabilitation de l'écluse dite du « Grand Pont ».

Cette dépense sera imputée à l'article 6574 du budget 2016.

DE 48-2016

MISSION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR TRAVAUX DE RESTAURATION DE L'ÉGLISE

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 27 novembre 2014, la mission de maîtrise d'œuvre pour des travaux de restauration de l'église avait été confiée à madame Segonne-Debord, Architecte du Patrimoine à La Rochelle.

Faute de la moindre intervention de sa part, demeurant impossible à joindre, et compte-tenu de l'urgence de faire procéder désormais rapidement aux travaux sur l'édifice, l'annulation de l'engagement pris envers madame Segonne-Debord lui a été signifiée le 30 juin 2016.

Il présente à l'Assemblée une nouvelle proposition émanant de madame Ricaud- Architecte du Patrimoine à Paris, 75015- représentant la société SUNMETRON- reçue en mairie le 06 juin dernier par la commission municipale « bâtiments ».

Le montant de ses honoraires est de 12 350,00 euros hors taxes, soit 14 820,00 euros TTC (somme identique à la proposition de madame Segonne-Debord)

Il invite le conseil municipal à étudier cette offre de services.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

✓ D'accepter la proposition de madame Elsa RICAUD- Architecte du Patrimoine à Paris, représentant la société SUNMETRON- pour une mission de maîtrise d'œuvre concernant la restauration de l'église, à hauteur de 12 350,00 euros hors taxes, soit 14 820,00 euros TTC, selon une enveloppe de travaux estimée à 130 000 euros hors taxes.

✓ D'autoriser Monsieur Le Maire ou Mesdames ROUIL et BOULON, Adjointes, à effectuer toutes démarches, signer tous documents nécessaires, dont le contrat à intervenir

✓ de régler les honoraires au fur et à mesure de l'avancement des phases.

✓ de solliciter par la suite des subventions dès l'obtention des devis des travaux à effectuer.

DE 49-2016

PROJET ÉOLIEN E.D.F. SUR LE TERRITOIRE

À la suite de la dernière réunion de conseil municipal du 09 mai 2016 et conformément à l'attente des élus, une réunion de travail s'est déroulée en mairie le 31 mai, entre la municipalité et EDF- agence de Nantes, Monsieur Thibault VEYSSIÈRE, qui a présenté l'étude du potentiel éolien réalisée sur le territoire.

Le cadre d'un projet éolien est défini notamment par les lois Grenelle 1 et 2, la loi de transition énergétique de 2015 et à l'arrêté du 24 avril 2016, relatif aux objectifs de développement des énergies renouvelables, qui vise à doubler la puissance éolienne terrestre installée en France.

Un projet éolien en commune littorale ne doit pas porter atteinte à l'environnement ou aux sites des paysages remarquables.

Le dossier est instruit par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), avec enquête publique, après avis favorable de l'organe délibérant et de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites. L'autorisation est délivrée par le Préfet de la Charente-Maritime.

Après consultation de la cartographie, le secteur d'Artillac est favorable au contexte éolien.

Monsieur Le Maire invite le Conseil à délibérer sur la possibilité d'étudier un tel projet sur la commune d'Arces.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De refuser, à onze voix contre et une pour- Mme ROUIL- ce genre d'ouvrage sur le territoire.

Monsieur le Maire est chargé de faire part de cette décision à Monsieur VEYSSIÈRE- responsable EDF de l'agence de Nantes

DE50-2016

PROJET D'IMPLANTATION D'UN ESPACE JEU-VÉLO CROSS DANS LE LOTISSEMENT « le Clos des Moulins »

Madame BOULON propose à l'Assemblée d'implanter un espace jeu- vélo cross destiné aux enfants de 8-12 ans, dans le lotissement « le Clos des Moulins » sur l'emprise communale sise le long de la rue des Bironnes.

Le projet consisterait en la réalisation de tremplins, talus de terre, pour la création d'un petit circuit de cyclo cross- travaux effectués en régie municipale, et l'acquisition de trois équipements sportifs de jeux, estimé à 2 000 euros TTC, pour l'élaboration d'un parcours d'agilité.

Monsieur le Maire remercie madame Boulon pour son exposé et invite le Conseil à délibérer.

Le Conseil Municipal, après avoir étudié cette proposition ;

* considérant qu'il n'existe pas encore de structure de jeux destinés aux enfants de 8 à 12 ans sur la commune

* considérant qu'une prévision budgétaire de 2 000 euros a été portée sur l'opération numéro 22- « aménagement terrain bourg en aire de jeu »

* accepte cette proposition et autorise Monsieur Le Maire ou ses adjointes à effectuer toutes démarches et signer tous documents corroborant cette décision.

DE51-2016

INAUGURATION DES OUVRAGES RÉALISÉS SUR LA COMMUNE

Monsieur Le Maire rappelle ;

Les ouvrages réalisés sur la commune, grâce au soutien financier de l'État, de la Région Aquitaine Limousin Poitou-Charentes, du Département de la Charente-Maritime, la Communauté d'Agglomération « Royan Atlantique », qui sont :

- le parking du cimetière, l'aire de jeux et de pique-nique, l'espace multisports près de l'école, l'aménagement de l'îlot central du giratoire, seront inaugurés le samedi 09 juillet prochain.

La population est cordialement invitée à cette manifestation.

Un cocktail sera servi aux convives, sur la Place des Arcis.

Les frais correspondants seront imputés sur le budget communal 2016.

Adopté à l'unanimité par l'Assemblée délibérante.

QUESTIONS DIVERSES

Décisions prises par le Maire

En vertu de la délégation donnée par le Conseil Municipal le 07 avril 2014
--

Le 26 Mai 2016

- Non exercice du droit de préemption au profit de la commune, pour le bien cadastré section D numéro 120 au 2, Chemin des Rochardes - propriété bâtie-

Le 15 Juin 2016

- Non exercice du droit de préemption au profit de la commune, pour le bien cadastré section D numéro 901 au 10, Chemin des Rochardes- propriété bâtie-

Renouvellement des conduites d'eau potable 2016-2017

Monsieur Le Maire informe l'Assemblée que le Syndicat des Eaux de la Charente-Maritime procédera au renouvellement des canalisations d'eau potable rue des Arcis, rue du Calvaire et place du Vieux Puits.

Les conduites existantes sont anciennes et ont présenté, pour certaines, des fuites importantes dans les cinq dernières années.

Le montant estimatif de cette opération, à la charge du syndicat, est évalué à 101 150 euros hors taxes.

Les travaux devraient débiter à l'automne 2016.

Aménagement de sécurité de la rue du Moulin des Coutures

Pour faire suite à la décision municipale du 16 mars dernier, relative aux travaux de sécurité à réaliser sur la rue du Moulin des Coutures, monsieur Le Maire informe les membres présents que la demande de subvention présentée au Département de la Charente-Maritime a été accordée le 27 mai par la Commission permanente du Conseil Départemental.

Dès l'obtention de l'arrêté préfectoral à intervenir, il sera possible de lancer l'ordre de service correspondant aux ouvrages à effectuer.

Plan Canicule 2016

Madame ROUIL informe l'Assemblée que conformément à l'instruction interministérielle du 27 mai 2016 relative au plan national canicule 2016, le dispositif est reconduit jusqu'au 31 août prochain.

Elle communique aux membres présents la fiche des intervenants qui prendront en charge les personnes vulnérables sur le territoire.

Travaux au groupe scolaire

Dans le cadre de l'accessibilité des personnes handicapées dans les établissements recevant du public, Une porte située entre le réfectoire et le couloir de l'école doit être remplacée, afin de permettre de disposer d'un passage d'une largeur de 77 cm minimum. Madame ROUIL présente à l'Assemblée plusieurs devis de menuiserie. Après avoir étudié ces documents, la proposition des établissements JOLLY de Bric sous Mortagne, pour la pose d'une porte coulissante, d'un montant hors taxes de 512,00 euros, soit 614,40 euros TTC, est retenue à l'unanimité. Cette dépense sera portée à l'article 21312- opération 102 du budget 2016.

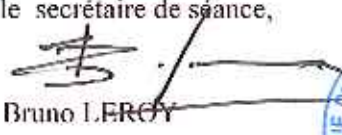
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close.

Le Maire,

le secrétaire de séance,

Les Membres,

 Jean-Paul ROY

 Bruno LEROY



ANGIBAUD Bernadette	
BERNY Nicole	
BOULON Joëlle- 2 ^{ème} Adjointe	
BOUREAU Isabelle	Excusée Pouvoir à Mme BOULON Joëlle
BRUNEAU Jocelyn	
CAILLÉ Sylvain	
CAMBON Stéphanie	Absente
LEROY Bruno	
RAGOT Francis	
RAIMOND Marikia	
RAUTUREAU Xavier	Absent
ROUIL Chantal- 1 ^{ère} Adjointe	
ROY Jean-Paul- Maire	
SEGUINAUD Jean-Christophe	Absent
SPENGLER Pierre	Excusé Pouvoir à M. RAGOT Francis

